



Communauté de Communes
Cœur de Maurienne Arvan



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JANVIER 2024

LE VINGT-CINQ JANVIER DEUX MILLE VINGT-QUATRE, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni dans la salle polyvalente des Chaudannes à Saint-Jean-de-Maurienne, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MARGUERON.

Membres présents : Philippe ROLLET, Françoise COSTA, Félicia AZZARITI, Jean-Marc DUFRENEY, Nathalie VARNIER, Alain MOREAU, Josiane VIGIER, Dominique JACON, Nadine CECILLE, Chiraze MZATI, Eric FAUJOUR, Michel BONARD, Marie DAUCHY, Clarisse SPAGNOL, Mario MANGANO, François ROVASIO, Martine MASSON, José VARESANO, Franck LEFEVRE, Yves DURBET, Danielle BOCHET, Alain NORAZ, Hélène BOIS, Pascal JAMEN, Marielle EDMOND, Bernard COVAREL, Pascal DOMPNIER, Colette CHARVIN, Eric VAILLAUT, Jean DIDIER, Fabrice BAUDRAY, Sophie MONNOIS, Patrice FONTAINE, Florian PERNET.

Membres absents : Daniel DA COSTA (procuration Chiraze MZATI), Marie-Paule GRANGE (procuration Jean-Paul MARGUERON), Christian FRAISSARD (procuration Eric FAUJOUR), Sophie VERNEY (procuration Marielle EDMOND), Christiane HUSTACHE (procuration Patrice FONTAINE), Daniel CROSAZ.

Agents présents : Marie-Pierre CLEVY, Rachel RECHON-REGUET

Secrétaire de séance : Nathalie VARNIER

Conseillers en exercice : 41

Présents : 35

Date de convocation : 19 janvier 2024

Votants : 40

20240125	Thème	Délibérations	Décisions : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,	Vote
01	ADMINISTRATION GENERALE – ASSEMBLEE	Demandes de subventions au titre de la DETR, DSIL, Région et FAST pour le Véhicule France Service <i>Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON</i>	– APPROUVE la réalisation du projet présenté estimé à 158 202,41 € HT ; – AUTORISE Monsieur le Président à solliciter une subvention maximale de l'État au titre de la DETR ou de la DSIL, mais aussi du Département et du FAST.	Unanimité Votants : 40 Pour : 40
02	ADMINISTRATION GENERALE – ASSEMBLEE	Demandes de subventions au titre de la DETR, DSIL, Région et FAST pour la recyclerie <i>Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON</i>	– APPROUVE la réalisation du projet présenté ; – AUTORISE Monsieur le Président à solliciter une subvention maximale de Etat au titre de la DETR ou de la DSIL, mais aussi de la Région et du FAST.	Unanimité Votants : 40 Pour : 40
03	ADMINISTRATION GENERALE - ASSEMBLEE	Demandes de subventions au titre de la DETR, DSIL, Région et FAST pour la Zone de l'Épine <i>Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON</i>	– APPROUVE la réalisation du projet présenté ; – AUTORISE Monsieur le Président à solliciter une subvention maximale de Etat au titre de la DETR ou de la DSIL, mais aussi du Département et du FAST.	Unanimité Votants : 40 Pour : 40
04	FINANCES	Approbation du budget primitif 2024 de l'EPIC Office de Tourisme Intercommunal Montagnicimes <i>Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON</i>	– APPROUVE le budget primitif 2024 de l'EPIC « Office de Tourisme Intercommunal Cœur de Maurienne Arvan » adopté par le Comité de direction. Le budget est arrêté à la somme de : 700 938,40 € en fonctionnement, et 34 878,40 € en investissement.	Unanimité Votants : 40 Pour : 40
05	FINANCES	Passage à la nomenclature M57 – Modalités d'amortissement des immobilisations	– APPROUVE les durées d'amortissement telles qu'annexées à la présente délibération et de fixer le seuil des biens de faible valeur à 500 € ;	Unanimité Votants : 40 Pour : 40

		<p>Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON</p>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>APPROUVE</i> l'application de la méthode de l'amortissement linéaire au prorata temporis à compter de la date de mise en service pour tous les biens acquis à compter du 1er janvier 2024 ; – <i>APPROUVE</i> la dérogation à l'amortissement au prorata temporis pour les biens de faible valeur (montant inférieur à 500 € TTC), qui restent amortis sans prorata temporis en une année unique au cours de l'exercice suivant leur acquisition. 	
06	FINANCES	<p>Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024</p> <p>Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON</p>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>ACCEPTE</i> les propositions de Monsieur le Président dans les conditions exposées ci-avant et l'<i>AUTORISE</i> à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2024 selon les tableaux annexés à la présente délibération. 	<p>Unanimité Votants : 40 Pour : 40</p>
07	RESSOURCES HUMAINES	<p>Avancement de grades 2024 – Création de postes</p> <p>Rapporteur : Danielle BOCHET</p>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>DÉCIDE</i> de la création d'un poste d'Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} avril 2024 et de la suppression d'un poste d'Adjoint d'animation à temps complet à compter du 1^{er} avril 2024 ; – <i>DIT</i> que le tableau des emplois de la collectivité sera modifié en ce sens ; – <i>PRÉCISE</i> que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité. 	<p>Unanimité Votants : 40 Pour : 40</p>
08	RESSOURCES HUMAINES	<p>Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels remplaçants – Article L.332-13 du Code Général de la Fonction Publique</p> <p>Rapporteur : Danielle BOCHET</p>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>AUTORISE</i> Monsieur le Président à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L. 332-13 du Code Général de la Fonction Publique pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles sur emploi permanent. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience professionnelle et leur profil ; – <i>DIT</i> que la dépense correspondante sera inscrite au budget primitif. 	<p>Unanimité Votants : 40 Pour : 40</p>
09	RESSOURCES HUMAINES	<p>Convention d'adhésion au service de médecine</p>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>APPROUVE</i> la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie ; 	<p>Unanimité Votants : 40</p>

		<p>préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie</p> <p><i>Rapporteur : Danielle BOCHET</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> – AUTORISE Monsieur le Président à signer avec le Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie ladite convention pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2024 ; – DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité. 	<p>Pour : 40</p>
10	RESSOURCES HUMAINES	<p>Création de deux emplois permanents à temps non complet</p> <p><i>Rapporteur : Danielle BOCHET</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> – APPROUVE la création d'un emploi permanent de gestionnaire de la fourrière animale à temps non complet, 50%, à compter du 1^{er} février 2024, grade d'adjoint technique ; – APPROUVE la création d'un emploi permanent d'assistant administratif mission juridique-foncier-assurances à temps non complet, 50%, à compter du 1^{er} février 2024, grade d'adjoint administratif ; – ADOpte la modification du tableau des emplois de la collectivité ; – DIT que les crédits correspondant à ces emplois sont inscrits au budget de la collectivité. 	<p>Unanimité Votants : 40 Pour : 40</p>
11	RESSOURCES HUMAINES	<p>Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe au service de l'Eau</p> <p><i>Rapporteur : Danielle BOCHET</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> – DECIDE la création statutaire d'un poste à temps complet de catégorie C adjoint technique principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} avril 2024 ; – DIT que le tableau des emplois de la collectivité est modifié tel qu'indiqué ci-dessus ; – PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité. 	<p>Unanimité Votants : 40 Pour : 40</p>
12	FONCIER	<p>Zone de l'Épine – Délibération de principe sur le recours à une procédure d'appel à projets pour la régularisation d'un Bail Emphytéotique Administratif. Désignation de la personne habilitée à accomplir tous les actes rendus nécessaires par le déroulement de la procédure</p> <p><i>Rapporteur : Eric VAILLAUT</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> – APPROUVE le principe et le recours à la procédure d'Appel à Projets en vue de la régularisation d'un Bail Emphytéotique pour la mise à disposition d'emprises à déterminer sur la Zone de l'Épine dans le but de créer des constructions et ouvrages dédiés à des activités de loisirs et culturelles ; – PRECISE que le Bail Emphytéotique issu de ladite procédure sera présenté lors d'une prochaine séance du Conseil Communautaire ; – DONNE à Monsieur le Président, ou à son suppléant de droit, pouvoir d'accomplir et de signer tous les actes rendus nécessaires par le déroulement de la procédure et notamment à négocier librement les offres présentées. 	<p>Unanimité Votants : 40 Pour : 40</p>

13	COMMANDE PUBLIQUE	<p>Aménagement de la Zone de l'Épine : composition et modalités de désignation de la Commission d'Ouverture des Plis</p> <p><i>Rapporteur : Eric VAILLAUT</i></p>	<p>– <i>SE PRONONCE</i> favorablement sur les modalités de désignation de la Commission d'Ouverture des Plis pour l'aménagement de la Zone de l'Épine, telles que décrites ci-dessus ;</p> <p>– <i>DECIDE</i> de proposer la liste des personnes pressenties en tant que membres titulaires et suppléants de la commission susmentionnée lors de la prochaine réunion du Conseil communautaire.</p>	<p>Unanimité Votants : 40 Pour : 40</p>
14	MOBILITE	<p>Convention de Délégation de Service Public pour l'exploitation des lignes régulières de voyageurs au départ de la gare routière de Saint-Jean-de-Maurienne – Société TRANS'ALPES – Rapport Annuel du Délégué – Janvier à Août 2021</p> <p><i>Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON</i></p>	<p>– <i>PREND ACTE</i> du rapport du délégataire au titre de la période du 1^{er} janvier au 31 août 2021.</p>	<p>Unanimité Votants : 39 Pour : 39 (absence Yves DURBET)</p>
15	MOBILITE	<p>Délégation de Service Public des transports collectifs (transports urbains et ligne touristique des Karellis) – Société TRANS-ALPES – Rapport Annuel du Délégué – Année 2021 et période du 1^{er} janvier 2022 au 30 novembre 2022</p> <p><i>Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON</i></p>	<p>– <i>PREND ACTE</i> du rapport du délégataire au titre de l'année 2021 et de la période du 1^{er} janvier au 30 novembre 2022.</p>	<p>Unanimité Votants : 39 Pour : 39 (absence François ROVASIO)</p>
16	HABITAT	<p>Convention d'objectifs avec l'Association Savoyarde Développement Energies Renouvelables (ASDER) – Dispositif d'aides pour l'amélioration énergétique des logements</p>	<p>– <i>APPROUVE</i> la convention d'objectifs avec l'ASDER ci-annexée ;</p> <p>– <i>AUTORISE</i> Monsieur le Président, ou son suppléant de droit, à signer la convention définitive à intervenir avec l'ASDER ainsi que ses éventuels avenants.</p>	<p>Unanimité Votants : 40 Pour : 40</p>

		<i>Rapporteur :</i> Jean-Paul MARGUERON		
17	HABITAT	Programme Local de l'Habitat – Traitement des ilots dégradés – Attribution d'une subvention pour la commune de Saint-Julien-Montdenis <i>Rapporteur :</i> Jean-Paul MARGUERON	<ul style="list-style-type: none"> – ACCORDE une subvention de 50 000 € à la commune de Saint-Julien-Montdenis, pour ce projet de requalification du centre-bourg présenté en séance ; – AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette subvention. 	Unanimité Votants : 40 Pour : 40

À Saint-Jean-de-Maurienne, le 29 janvier 2024

Jean-Paul MARGUERON

Président de la 3CMA

